

NOUVELLE CARTE D'IDENTITE FRANCAISE

25/03/2021

Déployée progressivement à compter de ce mardi 16 mars 2021, une nouvelle carte d'identité au format carte bancaire est disponible pour toutes les personnes souhaitant renouveler leur carte d'identité arrivée à expiration ou pour toute première demande. L'ASFE vous en dit plus.

UNE CARTE PLUS SECURISEE

Outre les données immédiatement visibles et désormais palpables (des **éléments en relief pour les personnes mal voyantes** ont été ajoutés), la nouvelle carte contient une puce électronique, hautement sécurisée.

Cette puce électronique **permettant de lutter efficacement contre la fraude et l'usurpation** d'identité comprend :

- les données d'**état civil** du titulaire du titre : nom, noms d'usage prénoms, date et lieu de naissance, sexe, taille, nationalité, nom d'usage ;
- l'adresse du **domicile** (possibilité d'en indiquer deux pour les enfants en garde partagée) ;
- la **date de délivrance** et la **date de fin de validité** du document ;
- le **numéro de la carte** ;
- l'image numérisée de la **photographie** ;
- l'image numérisée des **empreintes digitales** de deux doigts (sauf pour les mineurs de moins de douze ans).

Ce composant électronique ne permet **en aucun cas une géolocalisation, et ses usages ne sont pas traçables par l'État**. Cette puce a pour objectif de lutter contre l'usurpation d'identité :

- lors d'un passage des frontières: les cabines de contrôles installées dans les aéroports, certaines gares et certains ports en alternative au passage devant un policier pourront ainsi lire la puce de la carte nationale d'identité ;
- lors de contrôles par les forces de l'ordre: les forces de l'ordre pourront lire la puce de la carte nationale d'identité.

Elle sera également dotée d'un cachet électronique visuel signé par l'État reprenant les données inscrites sur la carte, ce qui permettra de détecter rapidement une éventuelle fraude si ces données ont été modifiées.

UNE CARTE PLUS PRATIQUE

La présence d'une puce électronique, contenant des informations sécurisées permettra de faciliter le passage des frontières (notamment dans le cadre du système PARAFE - passage automatisé rapide aux frontières extérieures Schengen) .

Il est prévu à terme, comme pour les autres titres sécurisés (passeport, titre de séjour) de permettre l'utilisation de la puce de la carte d'identité de **s'identifier de façon sécurisée auprès de différents fournisseurs d'identité.**

DUREE DE VALIDITE ET COÛT

En accord avec le règlement européen relatif au renforcement de la sécurité des **cartes d'identité** au sein de l'Union européenne, la durée de validité de la nouvelle carte sera de **dix ans**, et non plus de quinze ans.

Le dépôt d'une demande d'une première carte nationale d'identité reste un **service public gratuit** tout comme le renouvellement de votre carte à condition d'être en mesure de présenter l'ancienne en mairie.

En cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte, vol) en vue de son renouvellement, vous serez soumis à un droit de timbre dont le tarif est fixé à **25 €**.

Par ailleurs, la remise des cartes d'identités dans une agence consulaire fait l'objet d'une taxe de 8 euros perçue par le consul honoraire.

EMPREINTES DIGITALES

Lors de la création de la carte d'identité, il sera **obligatoire de donner ses empreintes digitales** pour qu'elles soient mises dans la puce de la carte.

Une double vérification est effectuée, d'abord au moment de l'instruction puis lors de la remise de la carte. Les empreintes figurent donc nécessairement dans la puce de la carte mais elles ne seront pas conservées dans le traitement national si le titulaire de la carte en fait la demande.

Si la nouvelle carte contient bien les empreintes digitales de son détenteur, elle **ne remplace en aucun cas un passeport biométrique.**

CALENDRIER DE DEPLOIEMENT

Le nouveau format de carte d'identité sera déployé dans **les consulats de France et en ambassade à partir du 7 juin 2021.**

Il ne sera **pas possible de solliciter le renouvellement anticipé** de votre carte d'identité dans le seul but de bénéficier d'une carte d'identité nouveau format.

A terme, tous les citoyens français déposant une demande de nouvelle carte d'identité à partir du **02 août 2021** se verront délivrer systématiquement une carte sous ce nouveau format.

CARTE D'IDENTITE ACTUELLE

La carte d'identité actuelle (CNI) que vous possédez est valable jusqu'à sa date de fin de validité.

Rappel : En 2014, la durée de validité des cartes d'identités française a été allongée de 5 ans. En conséquence, si la date d'expiration de votre carte est en 2021, 2022 ou 2023 et que vous êtes nés avant 1995, celle-ci bénéficie de cet allongement de durée de validité.

A partir d'août 2031, les anciens format de carte d'identité toujours en cours de validité ne seront plus reconnus à l'international et ne pourront donc plus être utilisés pour vous déplacer. Toutefois, Il vous permettront toujours d'attester de votre identité sur le territoire national.

CONSEIL

Si vous n'en avez pas l'utilité dans l'immédiat, nous vous invitons à **patienter** quelques mois afin de bénéficier d'une carte d'identité plus petite, résistante et sécurisée.